

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

Séance du 05 octobre 2011

L'an deux mille onze

et le 05 octobre,

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude VULPIAN - Maire de la Commune

**PRESENTS** : M. VULPIAN Claude – MAIRE

M. SAMBAIN Maurice - Mme LEXCELLENT Marie-Rose - M. TEIXIER Dominique – Mme EYRAUD Marlène – M. PETITJEAN Daniel - Mme HENRY Mireille – Mme GILLES Christine - ADJOINTS

Mme DELENAT Josette - MM. BARBE Paul - NIOX Christian - TARDIEU Jean-Luc - Mme AMSELEM Martine - MM. BELLAHCENE Abdelhak - JACQUOT Rémy – Mmes FARENQ Jeanine – de CHAZERON FELICI Nathalie - Melles AMBROSIO Angélique – ARROUCHE Mounia - M. POOS Julien - Mmes CUCCIA Andrée – M. BONO Guy - MICHEL Françoise – MM. SANTILLI Jérôme - CARGNINO André - CONSEILLERS MUNICIPAUX

**ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR** : Mme LAUFRAY Olga - MM. BERNOT Georges - TOSI Michel – Mmes BOUYA Corine - IBANEZ-QUENIN Stéphanie – M. LE PALABE David

**ABSENT EXCUSE** : M. BERTON Christian -

Monsieur SAMBAIN Maurice est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

**N° 84/11 - Attribution de subventions**

Vu la nouvelle instruction budgétaire et comptable M14

M. TEIXIER expose :

L'attribution de ces subventions versées aux articles 6574 (fonctionnement) et 6748 (exceptionnelles) peut faire l'objet d'une ou plusieurs délibérations différenciées, établies à diverses périodes de l'année.

Suite à l'analyse des dossiers de demandes de subventions établis par les associations pour l'année 2011, une quatrième liste ci-jointe a été dressée, pour des subventions exceptionnelles.

En conséquence, M TEIXIER demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir :

➤ autoriser Monsieur le Maire à verser aux associations désignées le montant des subventions qui leur seront allouées, sachant que ces dernières peuvent être versées, sous réserve que toutes les pièces justificatives demandées aient été fournies, en une ou plusieurs fois selon les besoins exprimés.

#### **SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES**

ARTICLE	FONCTION	OBJET	NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE	MONTANT
6748	33	<b>CULTURE</b>			
		aide à l'achat d'une machine à broder de 2605€.	<b>ATELIER COUTURE</b>	association loi 1901	500,00
		aide à l'achat de matériel (compresseur Maccadéo d'une valeur de 411€)	<b>FOSSILES ET MINERAUX</b>	association loi 1901	200,00
6748	40	<b>SPORT ET JEUNESSE</b>			
		soutien à l'organisation de la finale du trophée des raseteurs "la Provence - Midi libre"	<b>CLUB TAURIN PAUL RICARD</b>	association loi 1901	2 085,00
6748	520	<b>INTERVENTIONS SOCIALES</b>			
		participation loyer de septembre à décembre 2011 antenne st martinoise	<b>SECOURS POPULAIRE Français DE ST MARTIN DE CRAU</b>	association loi 1901	1 000,00

Où le rapporteur en son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, en adopte les conclusions et les convertit en délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au Registre les membres présents.

Fait à SAINT MARTIN DE CRAU, le 05 octobre 2011.

LE MAIRE

